



## LICENCE PROFESSIONNELLE

# Bureau d'études et conception technique

Formation diplômante de niveau bac + 3

Formation accessible par l'apprentissage,  
la formation continue et la VAE.



## Objectifs de la formation

Former des professionnels aptes à exercer les métiers de dessinateur projeteur en génie civil, collaborateur technique en cabinet d'architectes et en bureau d'études, technicien supérieur chargé d'affaires en maîtrise d'ouvrage, etc.



## Compétences attendues

La licence vise la formation de professionnels compétents dans :

- ▶ la maîtrise des outils informatiques de conception et de dessin (CAO/DAO),
- ▶ le dimensionnement et la conception technique des ouvrages du génie civil,
- ▶ l'élaboration de la documentation technique dans le domaine du génie civil,
- ▶ etc.



## Publics concernés

### En formation initiale

Candidats titulaires d'un bac + 2 (DUT, BTS) en génie civil, d'un DUT/BTS dans des domaines connexes (génie mécanique, mécanique...), de L2 scientifique validée, et de formations européennes équivalentes ayant 120 ECTS.

### En formation continue

Congé de formation  
Contrat de professionnalisation  
Autres



## Déroulement de la formation

Formation se déroulant sur une année et comprenant :

- ▶ 405 heures d'enseignements académiques, soit 20 semaines à l'université,
- ▶ des périodes en entreprises, d'une durée totale de 30 semaines,
- ▶ Un projet tuteuré réalisé en entreprise dans le cadre de l'alternance.

Septembre/Mai : alternance université/entreprises par périodes de 1 mois.

Dès juin : stage de 3 mois en entreprise.

Fin de la formation : début septembre.



## Contenu de la formation

### Les enseignements académiques

Matériaux et technologies des constructions.....	50 h
Méthodes physiques et mathématiques pour le génie civil.....	75 h
Conception et calcul de structures.....	135 h
Dessin et informatique appliquée.....	85 h
Formation à l'environnement professionnel.....	60 h



### Le projet tuteuré

Encadré par un professionnel et d'une durée de 145 h, le projet tuteuré est un travail à visée professionnelle dont le sujet est proposé par le bureau d'études.



## Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail à durée déterminée de 12 mois avec une période d'essai de 2 mois. Salarié, l'apprenti bénéficie des mêmes droits que tout autre employé de l'entreprise et est accompagné par un maître d'apprentissage.

La rémunération de l'apprenti est calculée en fonction de son âge et de l'année de formation.

### Salaire brut = salaire net

Âge de l'apprenti	18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
Rémunération	49 % du SMIC	61 % du SMIC *

\* ou minimum conventionnel si plus favorable



## Admission

Toute candidature est soumise à une étude du dossier et à un entretien permettant de vérifier la motivation et la capacité à s'intégrer au sein d'une organisation professionnelle.

Deux sessions d'admission sont prévues :  
15 mai/début juillet.



### Pour le retrait du dossier de candidature :

Tél. : 01 34 25 69 42  
isabelle.collet@u-cergy.fr

### Pour le contrat d'apprentissage :

Tél. : 01 69 15 35 42  
eric.caland@u-psud.fr

<http://www.u-cergy.fr/geniecivil>  
rubrique Candidatures